



Urgent mon fils a l'hopital

Par **benoit04000**, le **27/07/2012** à **21:32**

Bonjour

Lucas 10 ans est a l'hopital

s'il vous plais mon fils Lucas est suivi en centre de jour(centre hospitalier).lors d'une sortie avec le centre de jour Mardi 24 juillet 2012.j'ai récupéré lucas a 16h45 comme convenu.

On m'a seulement dit que Lucas etait tombé qu'ils lui ont passé de l'arnica et que peu etre voir son docteur.

vu le mal de mon fils j'ai decider de me rendre aux urgences de digne les dains.

1er scanner aux urgences et heliporté a l'hopital nord de marseille

ce soir (27/12/12) a la veille de son 10eme anniversaire Lucas est en réanimation.

le centre de jour me dit qu'il sont responsable. mais de quoi?

Par **benji**, le **31/10/2012** à **08:49**

Bonjour,

Le scanner de votre fils doit révéler les lésions qui occasionnent la gravité de son état.

Avez-vous obtenu suffisamment d'informations sur la chute ? pas de perte de connaissance suite à cette chute? en parlant avec les médecins qui suivent votre fils à l'hopital, ils sont en mesure ,grace aux examens qu'à subit Lucas, de vous donner plus de détails sur ce qui entraine la gravité.

diagnostic et pronostic de Lucas?

vous devez pouvoir à ce moment précis savoir si Lucas souffre par exemple d'un trauma cranien , le scanner est assez explicite. si votre enfant subit une ponction lombaire pour éliminer une encéphalite

Oui, le centre de jour est responsable si il s'agit d'un accident pendant qu'ils avaient la

responsabilité de votre fils. Ont-ils agit en conséquence de la chute ? ont-ils minimiser cette chute ? tout cela reste à déterminer .
courage et surtout, une fois le diagnostic établi, ne lacher rien ,la suite de cet accident peut avoir des conséquences pour la santé de votre fils.
Cordialement

Par **ECRIVAIN75**, le **16/11/2012 à 23:22**

Bonjour,

Se battre contre un centre hospitalier, c'est-à-dire contre des médecins est extrêmement difficile et toujours très compliqué. J'en sais personnellement quelque chose ! À mon avis dans ce genre d'histoire une association d'usagers et un avocat sont incontournables pour vous défendre voire contrattaquer ! Le problème c'est que pour les avocats il faut pouvoir les payer... et là aussi j'en sais aussi quelque chose !

Bon courage !

ECRIVAIN75

Par **benji**, le **19/11/2012 à 10:34**

Bonjour,

pensez à consulter dans vos contrats d'assurance responsabilité civile si vous bénéficiez de la protection juridique. Des lors que votre contrat précise la possibilité de vous assister pour ce problème , un coup de téléphone à l'assurance... mise à part le choix de l'avocat, la procédure est prise en charge et vous n'avez pas de frais de justice. non négligeable .

Bon courage!

Par **Visiteur**, le **21/09/2017 à 23:21**

Bonjour Caroline et chère Maître,
Pour votre information, ce poste date de 2012 !?

Par **Lag0**, le **22/09/2017 à 08:09**

Bonjour CarolineDenambride,
Merci de ne pas descendre aux archives du forum pour remonter des discussions en sommeil depuis de nombreuses années, celle-ci date de 2012...